

Reconversion d'une peupleraie chez M. et Mme Sigogne

Contexte :

Le boisement planté en peupliers en 1994 est situé sur la propriété de M. et Mme Sigogne cadastré en section ZV sur les parcelles n°53 et n°54 au lieu-dit la Monnerie sur la commune de Crosnières (cf. Figure 1). Les parcelles font respectivement 64 460 m² et 13 970 m². Le boisement d'une surface de 39 695 m² soit environ 3,9 ha est à cheval sur ces deux parcelles.

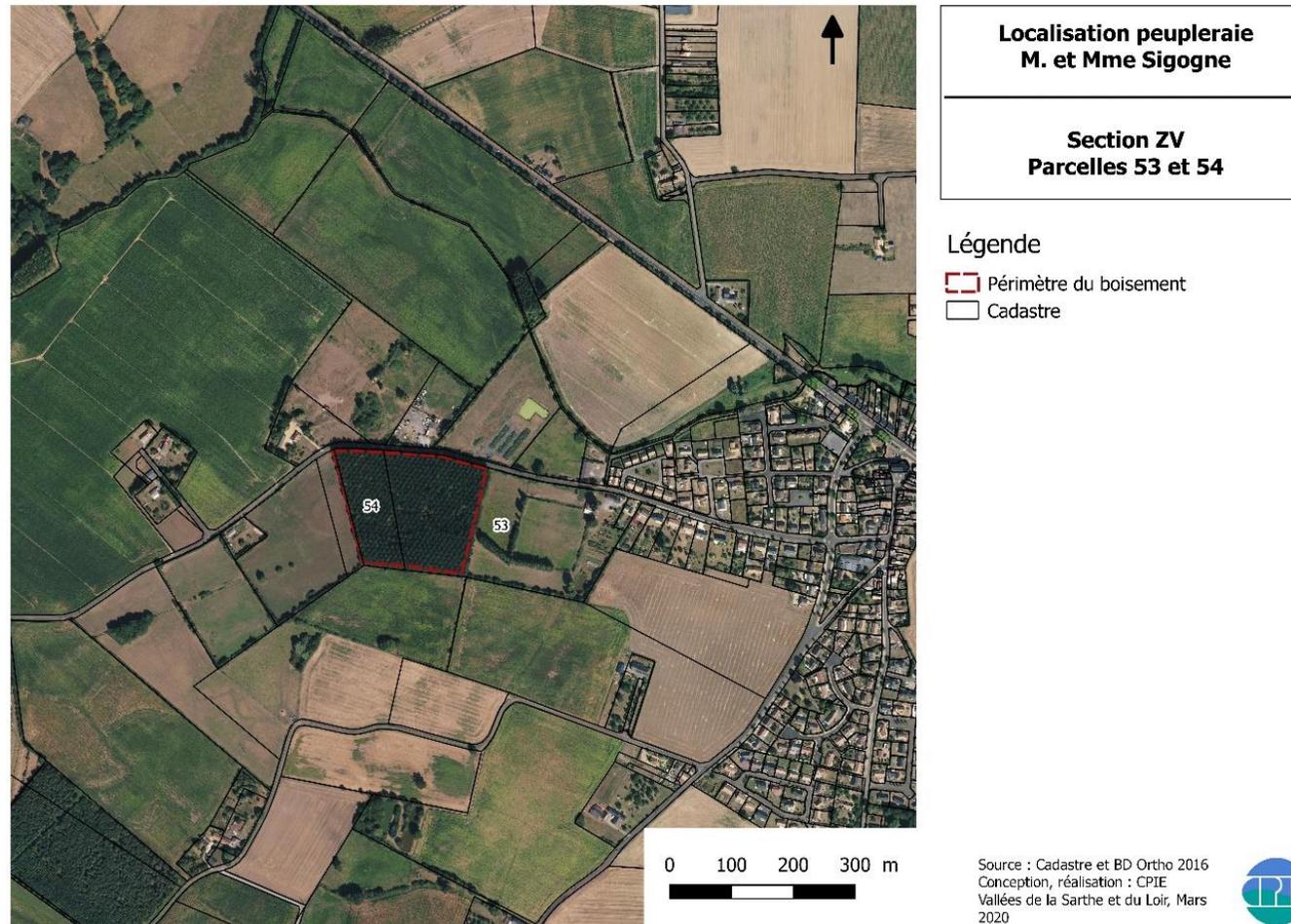


Figure 1 : Localisation de la peupleraie de M. et Mme Sigogne

Projet :

M. et Mme Sigogne ont exploité leur peupleraie mais ne souhaite pas reboiser sur l'entièreté de la surface car il souhaite reconvertir environ 5000 m² en prairie humide afin de diversifier les habitats au sein de leur 3,9 ha. Le fait de ne pas reboiser complètement la parcelle peut les soumettre à la procédure de défrichement.

Le projet de reconversion de la peupleraie est le suivant (cf. Figure 2).

- Une plantation d'acacias de 375 Acacias sur 4338 m²
- Une plantation de 35 Tilleuls sur 1519 m² (en mélange avec de la reprise spontanée)
- Une reprise naturelle d'essences locales déjà bien implantées sur 4876 m²
- La plantation d'un boisement humide avec environ 694 arbres d'essences locales (Frêne, Chêne pédonculé, Merisier, Saules, Tremble, Peuplier noir, Bouleau, Alisier torminal, Aulne) sur 1,38 ha
- Le maintien en prairie humide de 5000 m²
- La restauration d'une mare existante (curage partiel et réaménagement de berge en pente douce)
- Le maintien d'allées au sein du boisement pour permettre la circulation des engins pour l'entretien et l'ouverture au public

Ainsi sur un total de 3,96 ha, 2,49 ha seront maintenus en boisement soit par la replantation soit par de la reprise spontanée (soit 63% de la surface) et 1,47 ha seront maintenus en milieux ouverts par un entretien régulier (allées et prairie humide) (soit 37%).

Justification du projet :

Le contexte autour du site est principalement agricole avec une large dominance de cultures, les boisements les plus proches sont situés dans un rayon de plus de 500 m (cf. Figure 3). M. et Mme Sigogne ont donc souhaité maintenir une grande partie de la surface boisée afin de garder un aspect paysager et une zone refuge pour la biodiversité liée aux espaces boisés. Autour de la mare existante, M. et Mme Sigogne souhaitait maintenir une zone ouverte afin de limiter l'accumulation des branches mortes et feuilles dans la mare entraînant son comblement progressif et de permettre ainsi à une flore typique des zones humides de s'exprimer. En effet, l'entretien des allées étant régulier pour permettre une circulation au sein du boisement (pédestre et engins), la flore typique des zones humides ne peut s'exprimer complètement. De plus, la zone proposée en prairie humide est un secteur où les peupliers ne se sont pas très bien développés (sol très argileux et compact), ce secteur semble donc peu propice à une nouvelle plantation d'arbres et permettrait ainsi de diversifier les habitats au sein du boisement.

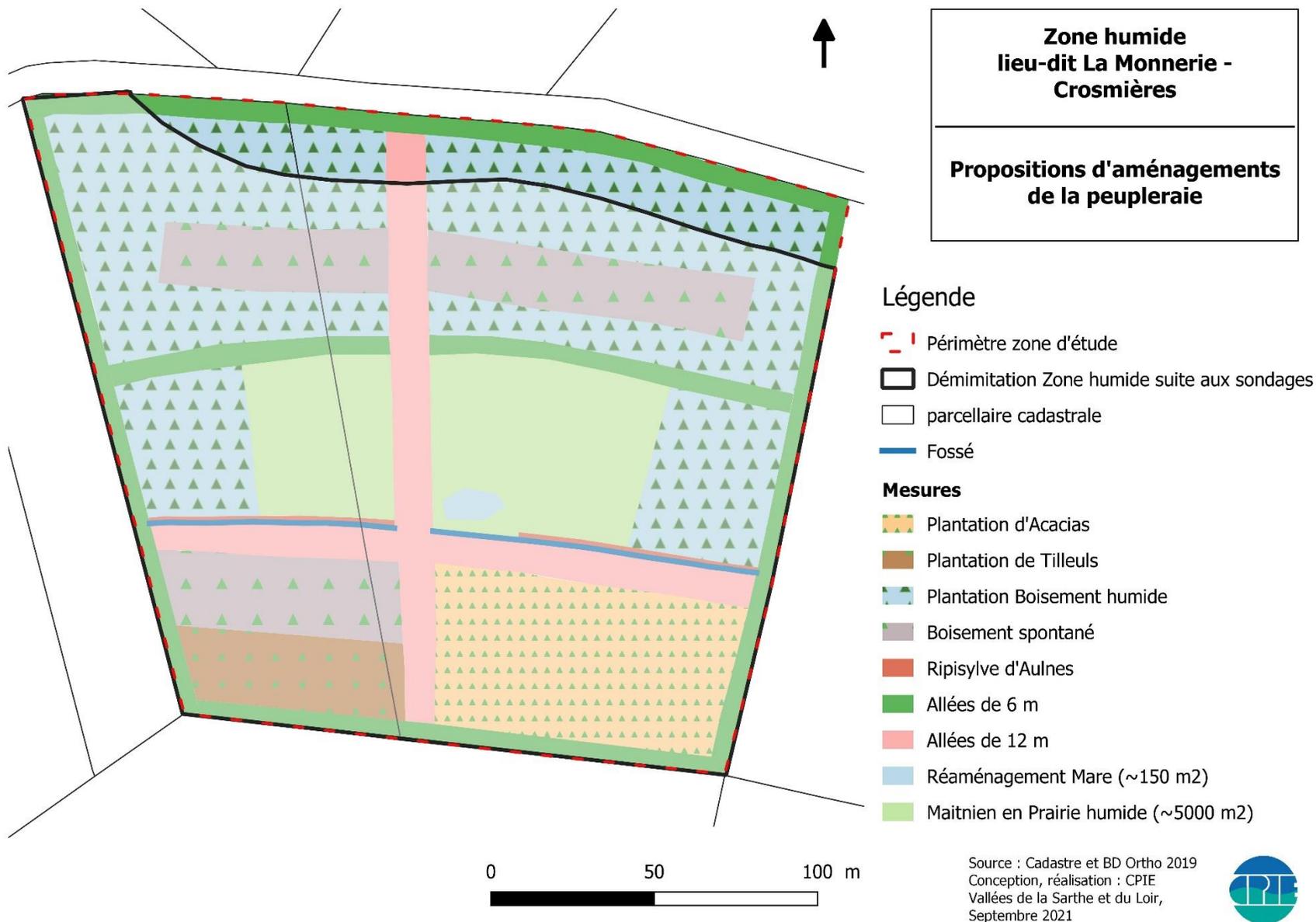
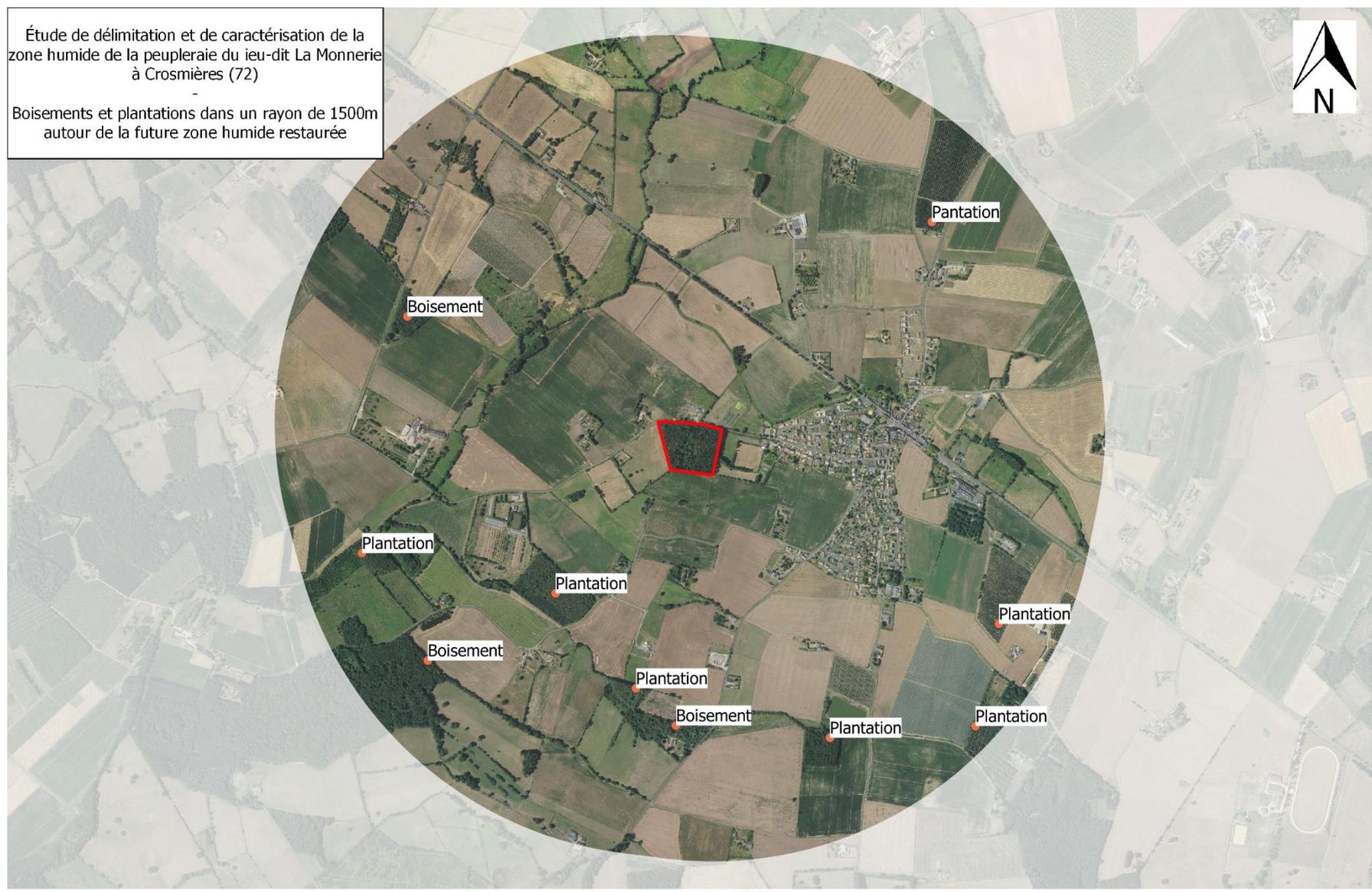


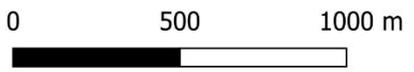
Figure 2 : Proposition de réaménagement

Étude de délimitation et de caractérisation de la zone humide de la peupleraie du ieu-dit La Monnerie à Crosnières (72)
Boisements et plantations dans un rayon de 1500m autour de la future zone humide restaurée



Légende

 Secteur d'étude



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir -2021
Fond : Orthophoto 2019

Figure 4 : Localisation des boisements existants autour de la peupleraie de M. et Mme Sigogne